

# LOU PASSADOU

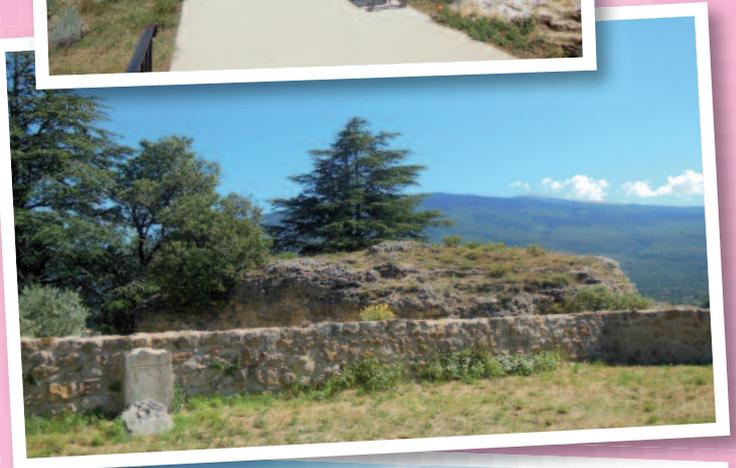
 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"



*La colline  
Saint Antonin*



## Les CM1-CM2 et les CM2 en classe de découverte à Autrans

Les élèves d'Arlène Meystre (CM2) et Christophe Bernard (CM1-CM2) sont partis du 3 au 6 juin à Autrans, en Isère, pour étudier la géologie et découvrir l'histoire de la Résistance sur le plateau du Vercors pendant la deuxième guerre mondiale.



- LUNDI : arrivée à 12 H, installation dans le centre et ateliers sur la géologie pour une classe et sur la Résistance pour l'autre.
- MARDI : Randonnée à la journée par un superbe temps vers le plateau de Gèves, haut-lieu de la Résistance, qui présente aussi des modelés karstiques étudiés par les enfants en classe.
- MERCREDI : Visite du village d'Autrans et achats de souvenirs ; visite des grottes de Choranche et soirée dansante.
- JEUDI : Ateliers sur la géologie et la Résistance puis retour à Bédoin à 18 H.

Le séjour s'est très bien déroulé : un centre d'accueil agréable, une météo exceptionnelle, des parents d'élèves accompagnateurs efficaces et dévoués, des intervenants de qualité et des enfants enchantés et émerveillés par ces superbes paysages montagnards qui resteront gravés dans toutes les mémoires.

## Trois jours à Aurel

Tout un programme pour les classes de C.P /C.E1 et C.E.1 de l'école de Bédoin (Mmes Douliot et Gaudin)

- découvrir le centre du Château de Coudray
- construire des cabanes en bois dans le parc
- visiter le beau village d' Aurel
- admirer le paysage
- trouver des traces animales
- chercher les balises de la course d'orientation
- récupérer des feuilles différentes aux arbres
- se déguiser en apiculteurs
- partager des moments de vie en collectivité
- préparer un petit spectacle pour les parents accompagnateurs
- et un peu de « Land Art » avant de rentrer à Bédoin



## Lez'Arts en fête

Bédoin vient d'accueillir le 5 juin la 8<sup>ème</sup> édition de Lez'Arts en fête. Cette manifestation a regroupé onze centres de loisirs de la CoVe, soit environ 250 enfants et 60 adultes accueillis à la station du chalet Reynard. Tout au long de la journée les enfants ont pu se balader, écouter des contes, participer au grand jeu de piste et ainsi créer des liens avec les enfants d'autres structures.

En clôture ils ont dégusté un bon goûter tout en écoutant Luc Reynard, Maire de Bédoin, qui s'était déplacé sur le site ainsi que d'autres élus des villages voisins.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé au bon fonctionnement de cette belle journée.

# E ditorial

L'actualité est dominée à Bédoin par la préparation de la future étape du Tour de France qui arrivera au sommet du Mont Ventoux le 14 juillet prochain.

L'été s'est installé subitement succédant à un printemps exceptionnellement froid et pluvieux qui a surpris même les plus anciens d'entre nous et donné à nos paysages un aspect verdoyant inhabituel.

Malheureusement les pluies abondantes ont compromis les récoltes notamment celle des cerises qui a subi des dégâts. Souhaitons que le retard de maturité de la végétation résultant de ces intempéries ne soit pas préjudiciable aux autres récoltes.

La période des festivités est lancée, avec la fête de la transhumance, la fête de la musique, celles de la Récampado et de la Saint Jean, les événements sportifs et culturels s'enchaînent. C'est pour moi l'occasion de remercier tous ceux, élus, personnel municipal, associations, écoles qui ne mesurent pas leur temps pour les organiser.

À pied, en vélo ou en voiture, nos amis touristes sont nombreux sur nos routes et nos chemins. Nous leur recommandons de se conformer aux réglementations et demandons à tous de faire preuve de patience, de respect et de tolérance.

La piscine municipale a ouvert ses portes le 15 juin dernier offrant à ceux qui la fréquentent un accueil chaleureux et de nouveaux espaces ombragés.

L'inauguration officielle de la mairie agrandie et rénovée a eu lieu le 15 juin en présence de nombreuses personnalités, devant la fresque du Mont Ventoux offerte par notre ami Maurice Marquès. Le même jour ont été inaugurés les travaux d'aménagement et d'embellissement de la colline Saint Antonin, aboutissement des six tranches de travaux qui se sont succédé depuis 2006. La future caserne de pompiers route de Crillon sort de terre et devrait être achevée début 2014.

Nous vous souhaitons un bel été. Avec nos amitiés estivales.

*Luc REYNARD Maire, et le Conseil Municipal*



## La fête des associations

La fête des associations tiendra sa troisième édition le samedi 7 septembre prochain sur la place de la République à partir de 10 heures. Cette manifestation locale vous permettra de rencontrer les représentants des associations locales et de découvrir les activités mises en place par leurs équipes. En parallèle des animations ludiques (structures gonflables, jeux de bois, ateliers sportifs) seront proposées aux plus jeunes jusqu'à 17h30, heure à laquelle, il sera procédé à la remise des récompenses aux lauréats sportifs qui ont fait briller au cours de l'année 2012 l'image de la Commune.

### Journal municipal d'information de BÉDOIN

**N° 72 - Juin 2013 trimestriel**

**Lou Passadou**

Journal municipal d'information  
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*

Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Mairie de Bédoin, Sporta et Vmv*

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

*Ont participé à la rédaction de ce numéro :*

*Muriel BIEOU - Philippe BENOÎT-GONIN*

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

### SOMMAIRE

Les conseils municipaux .....	4-5
La vie à Bédoin .....	6-7
Inauguration de la Mairie et de la colline Saint Antonin .....	8-9
Les travaux à Bédoin .....	10
Informations municipales .....	11-12-13-14
La vie associative .....	15
État civil, dates à retenir, calendrier, gardes des médecins .....	16

## SÉANCE DU 20 MARS 2013

**Présents :** Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Chantal BLANC, Paule BENNER, Brigitte COUTELEN, Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Gilberte LEVY CONSTANT, Béatrice ROUX, Christophe CHAUMARD, Thomas CIARDELLI, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER,

**Absents ayant donné procuration :** Michèle MARTIN-CHAMBON, Aurore LOUIS, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD,

**Absents :** Blandine RASSELET, Jean-Pierre DAUBERTE et Philippe GUEZ.

**Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des votants, 3 élus ne prenant pas part au vote (Michèle MARTIN-CHAMBON, Thomas CIARDELLI, Francis MIKOLAJCZYK).**

### 1 - Approbation des comptes administratifs 2012 du budget principal et des budgets annexes forêt et camping piscine

Ces comptes présentés par l'adjoint aux finances reflètent l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2012 et la régularité de ces compte.

### 2 - Approbation des comptes de gestion 2012 du budget principal et des budgets annexes forêt et camping piscine

Ces comptes établis par la Trésorerie de Mormoiron, trésorier payeur de la commune, reflètent également les dépenses et les recettes de l'exercice ; ils sont identiques au centime d'euro près à ceux des comptes administratifs ce qui garantit la sincérité de l'état des finances locales.

### 3 - Affectation des résultats de l'exercice 2012

Il s'agit d'imputer le résultat dégagé par l'exercice précédent sur le budget de l'exercice 2013 en y intégrant les cumuls antérieurs positifs ou négatifs.

### 4 - Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2013

Sur proposition de M. le Maire, les taux d'imposition communaux concernant la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti ou non bâti sont reconduits inchangés par rapport à ceux de l'exercice antérieur.

### 5 - Vote des budgets primitifs 2013 pour la commune et les budgets annexes forêt et camping-piscine

Ces budgets ont fait l'objet d'une présentation détaillée aussi bien sur la partie fonctionnement que pour les investissements. Ces budgets ont été présentés dans le précédent numéro du Passadou.

### 6 - Vote des subventions attribuées aux associations

**Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents**

### 7 - Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément aux dispositions d'une loi de mars 2012, des agents contractuels répondant à certaines conditions précises peuvent être titularisés dans la Fonction Publique Territoriale. Un agent de la commune répondant à ces conditions, un emploi permanent d'adjoint technique de

2<sup>ème</sup> classe est créé à son intention. Le poste vacant qu'il occupait, devenu sans objet, est supprimé.

Par ailleurs, comme chaque année, des postes d'emplois non permanents, non titulaires sont créés pour l'ensemble camping-piscine afin de répondre aux besoins saisonniers pour une durée maximale de 6 mois. Il s'agit de deux postes pour les emplois de maître-nageur, deux postes pour les emplois de surveillant de baignade, trois postes d'adjoint administratif pour la tenue de la caisse et des vestiaires et de deux postes d'adjoint technique pour l'entretien et la surveillance nocturne.

### 8 - Cession de véhicules communaux

Deux véhicules, une peugeot 504 et une 4 L, utilisés par les services techniques sont désormais irréparables. M. le Maire propose de les céder à titre gracieux à M. Thomas Ciardelli, conseiller municipal qui exerce la profession de récupérateur automobile et qui par le passé a fourni gracieusement des pièces de récupération pour l'entretien de ces véhicules (M. Ciardelli ne prend pas part à cette délibération).

### 9 - Redevance d'occupation du domaine public

La commune, propriétaire des réseaux de distribution de gaz et d'électricité, a délégué depuis 1946 à E.D.F. G.D.F. l'installation, l'entretien et l'exploitation de ces réseaux. Cette concession doit faire l'objet d'un versement par le concessionnaire d'une redevance d'occupation du domaine public. M. le Maire propose d'instituer sur le territoire de la commune cette redevance d'occupation par les réseaux de distribution de gaz à la date du 1er janvier 2013. Le montant de la redevance est plafonné à 0.035 € par mètre linéaire plus 100 €. Ce montant fera l'objet d'une revalorisation annuelle suivant l'indice officiel d'ingénierie.

### 10 - Signature de baux emphytéotiques avec VILOGIA (anciennement Vaucluse Logement)

Par délibération antérieure le Conseil Municipal s'est prononcé pour la signature de ces baux concernant les deux logements de la Poste et de l'ancien presbytère de Sainte Colombe. Toutefois la durée des baux avait été fixée à 50 ans, alors que le plan de financement de l'opérateur fait apparaître la nécessité de prolonger cette durée à 55 ans. Le Conseil autorise donc à poursuivre la conclusion de ces baux après modification de la clause de durée.

### 11 - Pôle Enfance-Jeunesse-Éducation

La commune de Bédoin accueille cette année la manifestation « Lez'arts en Fête » qui rassemble pour une journée au Chalet Reynard près de 300 enfants des centres de loisirs des communes avoisinantes. A cette occasion un agent municipal de la mairie de Carpentras participe à l'animation de cette journée. Il convient de prévoir le remboursement des frais kilométriques de cet agent sur la base du barème fiscal en vigueur, pour ses déplacements de Carpentras au Chalet Reynard.

### 12 - Contractualisation 2013 avec le Conseil Général

Cette contractualisation mise en place par le Conseil Général pour la période 2012 à 2014 permet aux communes de bénéficier chaque année d'une subvention pour réaliser des équipements

collectifs. Pour Bédoin le montant annuel en est fixé à 75 800 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter pour l'année 2013 cette subvention à l'opération d'aménagement et d'extension de l'Hôtel de Ville, plus précisément aux installations déjà réalisées concernant le chauffage conformes aux recommandations pour les économies d'énergie, ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### 13 - Demande de subventions

Dans le cadre du projet d'équipement numérique (liseuses et tablettes numériques) des bibliothèques de la région, M. le Maire propose de demander au Conseil régional et à la Direction des Affaires Culturelles une subvention pour l'achat de ces équipements. De même une subvention est demandée au Conseil Général de Vaucluse pour une manifestation organisée par la bibliothèque municipale autour du livre et de la lecture.

### 14 - Demande de subvention au Conseil Général de Vaucluse pour le financement des travaux sur des bergeries du Ventoux

Comme les années antérieures la commune accueillera cet été un chantier international de jeunes organisé par l'association A.P.A.R.E.

Ce chantier portera sur la réhabilitation partielle des Jas de Pié Gros et de Perrache. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général pour participer au financement de cette opération.

### 15 - Journée de la Forêt 2013

Cette journée est organisée par la Commune de Bédoin en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux. Une convention est établie avec le Syndicat pour définir les modalités de cette collaboration.

### 16 - Certification de la forêt communale

L'adhésion au P.E.F.C., organisme chargé de certifier la qualité de la gestion de la forêt communale, doit être renouvelée cette année. Le Conseil Municipal approuve ce renouvellement.

### 17 - Approbation du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal toutes les phases successives d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui remplace le plan d'occupation des Sols antérieur. Ceci a abouti à la présentation du dossier de P.L.U. en décembre 2011.

Il rappelle toutes les remarques émises sur ce projet par les personnes publiques associées et les réponses qui y ont été apportées. Il fait de même pour les observations émanant du commissaire chargé de l'enquête publique. Toutes ces observations ont été consignées sur le registre d'enquête ainsi que la suite qui leur a été donnée.

Le plan local d'urbanisme tel qu'il a été présenté au Conseil Municipal doit donc faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal pour devenir exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception en Préfecture. Après débats au Conseil Municipal le Plan Local d'Urbanisme est définitivement adopté.

**3 abstentions (Michèle MARTIN-CHAMBON, Thomas CIARDELLI, Francis MIKOLAJCZYK).**

## SÉANCE DU 27 MAI 2013

**Présents :** Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Chantal BLANC, Paule BENNER, Brigitte COUTELEN, Gilberte LEVY CONSTANT, Michèle MARTIN-CHAMBON, Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Thomas CIARDELLI, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER,

**Absentes représentées :** Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Aurore LOUIS,

**Absents :** Jean-Pierre DAUBERTE et Philippe GUEZ.

**Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents.**

### 1 - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi public

Suivant la Loi du 12 mars 2012, les agents non titulaires remplissant les conditions requises pour prétendre à la titularisation font l'objet d'un rapport présenté au comité technique paritaire (C.T.P.) et au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (C.D.G.F.P.T.).

Deux agents non titulaires de la commune répondant à ces conditions ont fait l'objet de ces rapports auprès du C.T.P. du C.D.G. F.P.T. qui ont rendu à l'unanimité un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve donc le programme d'accès à l'emploi titulaire pour les deux agents concernés : un attaché exerçant la fonction de Directeur Général des Services, et une animatrice exerçant la fonction de Directrice du Centre de Loisirs.

Un troisième agent actuellement en contrat à durée déterminée bénéficiera d'un contrat à durée indéterminée, sans pouvoir être titularisé.

Voté à l'unanimité (une abstention Francis MIKOLAJCZYK concernant le poste d'attaché)

### 2 - Couverture des risques statutaires

Le Conseil Municipal décide de confirmer la délégation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la passation d'un contrat d'assurance de groupe couvrant les frais laissés à la charge de la commune pour les risques statutaires (décès, accident du travail, maladie, maternité, longue maladie etc..).

La Commune conserve cependant la possibilité d'adhérer ou non au dit contrat si les conditions obtenues ne lui convenaient pas.

### 3 - Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse

Cette demande porte sur l'octroi d'une subvention pour l'installation de deux bornes Wi-Fi l'une à l'Office de Tourisme municipal l'autre au camping municipal.

### 4 - Extension du réseau d'eau potable chemin des Sablières

Pour assurer la desserte en eau potable du « Club House » des tennis municipaux et de l'ensemble de la zone alentour, les services du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux proposent une convention précisant la participation de la commune aux opérations d'extension du réseau qui s'élève à un montant net de 14 000 €. Ce projet est adopté par le Conseil Municipal.

### 5 - Convention pour la mise à disposition de machines à laver au Camping Municipal

Suivant un décret de mars 2011 une convention doit définir les conditions de mise à disposition de machines à laver conformes aux normes exigées. Ce projet de convention est approuvé.

### 6 - Convention pour la mise en place de titres interbancaires de paiements informatisés

Sur proposition de la Direction Départementale des Finances publiques, ce nouveau moyen de paiement dénommé le TIPI est mis en place pour les usagers des services publics communaux. Le projet de convention qui en définit les modalités d'utilisation par les usagers est approuvé par le Conseil Municipal.

### 7 - Décisions modificatives du budget 2013

Ces décisions modificatives approuvées par le Conseil Municipal concernent :

- une ouverture de crédit de 4 000 € pour l'annulation de titres indus
- une ouverture de crédit de 14 000 € en investissement pour l'extension du réseau d'eau potable chemin des Sablières
- l'inscription au budget d'une subvention de 61 455 € attribuée par l'État, au titre de la dotation d'Équipement (D.E.T.R.) pour le financement de la maison du Club de Tennis, ce qui diminue d'autant l'autofinancement de cette opération par les fonds propres de la commune.

### 8 - Tarification de la mise à disposition de terrains communaux pour des prises de vue

L'O.N.F. propose à la commune une tarification des prises de vues sur le domaine communal du Ventoux. De nombreuses prises de vue sont actuellement réalisées sur des initiatives privées, sans contrepartie financière. Décision adoptée à l'unanimité (deux absentions : Michèle MARTIN-CHAMBON et Francis MIKOLAJCZYK).

### 9 - Acquisition d'une parcelle

Il s'agit du terrain de 2 570 m<sup>2</sup> jouxtant la parcelle de viticulture pédagogique réalisée par la Cave viticole près du rond-point du cycliste. Cette parcelle est destinée à créer une aire de stationnement pour l'accès à la parcelle viticole et sa promotion. Le montant de l'acquisition s'élève à 10 000 €. M Le Maire remercie les familles TESTUD et DELL'INNOCENTI qui ont cédé cette parcelle.

### 10 - Dépôt d'un permis de construire pour la restauration de la colonne commémorative des événements de la Révolution

Cette restauration doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme bien que le monument ne subisse de ce fait aucune modification structurelle. Les travaux de restauration ont été définis en plein accord avec les services des Bâtiments de France.

### 11 - Motion sur les permis de construire en zone agricole

Cette motion proposée par le Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (M.O.D.E.F.) demande à la Chambre d'agriculture du Vaucluse d'ouvrir un débat sur le protocole qui définit les règles actuelles d'attribution des permis de construire en zone agricole.

### 12 - Convention d'intervention foncière entre la CoVe et la SAFER

Le conseil approuve la nouvelle convention d'intervention foncière conclue pour 3 ans entre la CoVe et la SAFER, dont l'objectif est la préservation de l'espace agricole.

### 13 - Composition du Conseil de Communauté de la CoVe

Le Conseil Municipal approuve la répartition des sièges attribués par commune au sein du futur Conseil Communautaire qui sera mis en place à l'issue des prochaines élections municipales. Cette répartition, dérogatoire par rapport à la répartition de droit commun, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés moins une abstention par le Conseil Communautaire en place le 25 mars dernier.

### 14 - Annulation d'un transfert de charges entre Carpentras et la CoVe.

Il s'agit de l'annulation du transfert de charges qui avait été défini en 2009 pour le transfert à la CoVe du marché-gare de Carpentras ; ce transfert de charges n'a plus lieu d'être compte-tenu des changements intervenus depuis 2009 concernant le marché-gare. Cette annulation doit être approuvée par les conseils municipaux des communes de la CoVe.

### 15 - Adhésion de la Communauté de Communes du Ventoux Sud au Syndicat d'électrification du Vaucluse

Cette adhésion est approuvée par le Conseil Municipal.

**NB : Le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.**



## Le Tour de France 2013

Le dimanche 14 juillet Bédoin accueillera l'arrivée au sommet du Mont Ventoux de la 15<sup>ème</sup> étape de la grande boucle, la plus longue du Tour avec 242 kilomètres. Pour cette date hautement symbolique pour notre pays, les organisateurs du Tour de France ont choisi comme lieu d'arrivée notre prestigieux géant de Provence, montagne qui suscite crainte et respect dans les pelotons cyclistes.

Pour cette 100<sup>ème</sup> édition du Tour, tout est réuni pour faire de cette étape qui sera l'une des plus suivies, une grande fête populaire. Des centaines de milliers de spectateurs sont attendus pour applaudir les héros de cet événement sportif qui passionne le public du monde entier.

Depuis que le parcours du Tour a été dévoilé en octobre dernier bien des réunions, des ajustements et des négociations ont été menés sous la coordination des services préfectoraux. Les élus et les services municipaux se sont mobilisés pour organiser, en liaison avec tous les partenaires concernés, cette grande fête du cyclisme. Tous les aspects ont été abordés : la sécurité, le secours aux personnes, la circulation et le stationnement des véhicules, la protection environnementale, la prévention des incendies, la communication, la gestion et l'évacuation des déchets, etc ...

À quelques jours du départ nous pensons être fin prêts...

Nous vous donnons ci-dessous des précisions concernant l'impact de cet événement sur notre vaste territoire :

- le stationnement sera interdit sur la route de Malaucène entre le col de la Madelène et la chapelle du même nom ;
- sur la route du Mont Ventoux la circulation sera interdite à tous les véhicules automobiles au plus tard le 14 juillet à partir de 8h le matin, éventuellement plus tôt en cas de saturation, dès la veille le soir du 13 juillet. L'accès à vélo restera possible en ce conformant aux ordres de la gendarmerie ;
- la caravane publicitaire arrivera à Bédoin vers 15h, le peloton entre 16h15 et 17h00 (suivant la vitesse moyenne) ;
- l'arrivée au sommet sur la commune de Bédoin est prévue entre 17h et 17h45 suivant la vitesse moyenne ;
- la caravane publicitaire et tous les véhicules de service de la course redescendront du côté Nord ;
- les véhicules privés redescendant côté sud emprunteront au Galinier le chemin des Granges pour rejoindre directement le rond point du cycliste et la route de Carpentras sans traverser Bédoin ;
- le bal traditionnel du 14 juillet organisé par la Municipalité aura lieu au village le soir du 14 juillet ; un concert payant sera par ailleurs organisé sur le parking de la Cave des Vignerons du Mont Ventoux animé par le groupe local de rock BBT ;
- pour les personnalités invitées, un relais-étape sera installé par la société du Tour de France au parking Saint Marcellin, ainsi qu'un espace avec estrades et écran géant sur le parking au Chalet Reynard.

Tout au long du parcours des buvettes ont été attribuées prioritairement par la municipalité aux associations locales.

Nous espérons que ces renseignements vous permettront de passer une belle journée et que vous aurez tous à cœur de respecter les lieux et les consignes de sécurité.

*Luc REYNARD*

## La butte des vainqueurs cyclistes du Ventoux

Ils ne sont pas si nombreux les champions cyclistes qui ont triomphé du sommet de cette montée mythique : huit vainqueurs à ce jour pour le Tour de France, dix pour le Critérium du Dauphiné Libéré, un seul pour Paris-Nice. Une autre arrivée a eu lieu au Mont Serein et trois au Chalet Reynard, pour cause d'enneigement du sommet.

Le temps records pour l'ascension appartient à Iban Mayo (Espagne) en 55 minutes 51 secondes en 2004, Charly Gaul (Luxembourg) avait mis en 1958 1h02.

Pour l'anecdote, rappelons que notre ami et voisin de Flassan Éric Caritoux (deux fois champion de France et vainqueur d'un Tour d'Espagne), dont la fière silhouette de grimpeur a servi de modèle au rond-point du cycliste, l'emporta en 1984 au chalet Reynard.



En hommage à tous ces champions, la municipalité de Bédoin a décidé de créer la Butte des Champions du Ventoux. Elle est située sur l'aire de stationnement municipale contiguë à la vigne pédagogique des Vignerons du Mont Ventoux, heureuse initiative de la Cave pour promouvoir et illustrer les modes de culture viticole respectueux de l'environnement.

Sur cette butte face au Ventoux, chaque champion viendra mettre en terre un plant de vigne identifié à son nom. Des personnalités du monde cycliste et des artistes feront de même. Les plants sont fournis par la Confrérie du plant de vigne de Caromb, puis élevés par les apprentis du Centre de formation professionnelle du lycée agricole Louis Giraud à Carpentras-Serres.

Richard Virenque, vainqueur de l'étape du Tour de France en 2002 et d'une étape du Critérium du Dauphiné Libéré en 1996, Eddy Merckx vainqueur de l'étape du Tour de France en 1970 et d'une étape du Paris Nice en 1975 (unique arrivée au sommet dans l'Histoire de cette course) ont déjà mis en place leur plant.

C'est une manière de rendre hommage à ces champions et d'associer Bédoin-Mont Ventoux et l'A.O.C Ventoux à la réputation de ces épreuves cyclistes.



## Critérium du DAUPHINÉ LIBÉRÉ

### Vainqueurs d'étape au sommet du Mont Ventoux

1996	Richard VIRENQUE (France)
1998	José Maria JIMENEZ (Espagne)
1999	Jonathan VAUGHTERS (USA)
2000	Tyler HAMILTON (USA)
2002	Denis MENCHOV (Russie)
2004	Iban MAYO (Espagne) 55 mins 51 s
2006	Denis MENCHOV (Russie)
2005	Alexandre VINOKOUROV (Kazakhstan)
2007	Christophe MOREAU (France)
2009	Sylwester SZMYD (Pologne)

## PARIS NICE

### Vainqueurs d'étape au sommet du Mont Ventoux

1975	Eddy MERCKX (Belgique)
------	------------------------

## TOUR DE FRANCE

### Vainqueurs d'étape au sommet du Mont Ventoux

1958	Charly GAUL (Luxembourg)
1965	Raymond POULIDOR (France)
1970	Eddy MERCKX (Belgique)
1972	Bernard THEVENET (France)
1987	Jean-François BERNARD (France)
2000	Marco PANTANI (Italie)
2002	Richard VIRENQUE (France)
2009	Juan Manuel GARATE (Espagne)

## Parcelle pédagogique

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la Cave de Vignerons du Mont Ventoux a décidé d'implanter une parcelle conservatoire à vocation pédagogique sur le terrain qu'elle détient à l'entrée de Bédoin. Nous leur donnons ci-dessous la parole pour présenter cette réalisation.

Cette parcelle a pour but :

- de mettre en valeur le travail quotidien des vignerons,
- de permettre au public (école, population locale, estivants, collectivités, presses, ...) d'approfondir ses connaissances en matière de viticulture, de cycle végétatif de la vigne, de cépages locaux, ...
- de promouvoir les produits, les terroirs et les savoir-faire du territoire,
- de tester de nouvelles techniques ou itinéraires culturels à destination des vignerons.

La cave ne pouvant exploiter cette parcelle en direct, après un appel à candidature officiel transmis à tous ses vignerons en début de l'année 2012, sa conduite a été confiée à Gisèle et Claude Ughetto exploitants sur Saint Pierre de Vassols.

Cultivée en agriculture biologique, la plantation de la parcelle a été faite au mois de mars 2013. L'inauguration s'est déroulée le 11 mai 2013 en présence d'Yves Favier, président de la Cave, Luc Reynard maire de Bédoin, Julien Aubert député, Max Raspail conseiller général, Bernard Gaudibert, maire de Saint Pierre de Vassols, Michel Jouve, maire de Flassan et Richard Virenque parrain.

Cette parcelle compte plus de 26 variétés différentes dont certaines très anciennes telles que le gros vert, raisin de table qui a participé à l'essor économique du village dans les années 60, et de nouvelles variétés à l'essai pour prévenir le réchauffement climatique annoncé. Elle sera une vitrine du savoir-faire des Vignerons du Mont Ventoux.

« Cette parcelle est voulue comme un lieu de partage et d'échange permettant à chacun de découvrir ce qui se cache derrière nos bouteilles et notre terroir » nous explique Claudine Delbart, directrice technique et qualité chez VMV.

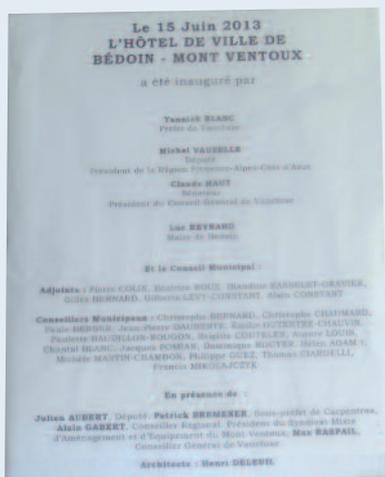




C'est en présence de nombreuses personnalités et sous un soleil estival qu'a eu lieu l'inauguration officielle de la Mairie de Bédoin, agrandie et entièrement renovée, et des aménagements touristiques et patrimoniaux du Collet Redon, plus connue des Bédouinains sous la dénomination de Colline Saint Antonin.

Citons Messieurs Yannick Blanc Préfet du Vaucluse, Patrick Bremener Sous-Préfet de Carpentras, Alain Gabert Conseiller Régional représentant le Président du Conseil Régional, Claude Haut Président du Conseil Général, Max Raspail Conseiller Général du canton, Julien Aubert Député de la circonscription, les nombreux Maires et élus des communes voisines, les représentants des autorités civiles et militaires du département ainsi que du monde économique, social et associatif. Les habitants de Bédoin avaient tous été conviés par voie de presse et d'affiches à y participer.

Luc Reynard, Maire de Bédoin devait dans son discours inaugural rappeler à quelles nécessités répondait ce nouvel Hôtel de Ville, avant d'en présenter les caractéristiques puis de remercier l'État, la Région et le Département qui ont contribué au financement des travaux pour plus de 380.000 Euros, les entreprises qui ont réalisé les travaux, les services techniques et le personnel municipal qui en ont assuré le suivi non sans supporter deux déménagements, les habitants et commerçants de Bédoin riverains du chantier qui ont subi les nuisances inévitables qui en résultaient.



Après les discours d'Alain Gabert, et de Claude Haut, le Préfet du Vaucluse poursuit en félicitant la Commune pour cette réalisation et en soulignant le rôle important des Maires et des élus locaux au service des citoyens dans nos institutions républicaines.



## INAUGURATION DE LA MAIRIE ET DE LA COLLINE SAINT ANTONIN



Après une visite rapide des locaux que les habitants de Bédoin ont déjà eu l'occasion de découvrir, la cérémonie s'est déplacée sur le site de la colline Saint Antonin pour l'inauguration des réaménagements de ce haut lieu de notre village, cher au coeur des Bédouinains.

Monsieur le Maire devait rappeler qu'après la réfection des remparts et leur mise en sécurité, réalisées durant quatre campagnes successives de 2006 à 2010, avec la participation active de l'Association ACARE Environnement qui oeuvre pour la réinsertion par le travail de personnes en difficulté, ces aménagements se sont poursuivis en 2012 et 2013 par le débroussaillage et le nettoyage du site, l'aménagement de deux voies d'accès piétonnes dont l'une accessible aux personnes à mobilité réduite, la réfection des

calades, le dégagement des ruines de deux maisons du vieux village qui occupait les lieux, l'aménagement paysager du site et la plantation de végétaux méditerranéens. Ils sont désormais achevés ; leur coût qui s'est élevé à 407 000 € hors taxes a été financé à hauteur de 47% par les subventions que nous ont attribuées l'État, la Région et le Département et pour 53% par autofinancement sur le budget communal.

Nous invitons les habitants de Bédoin et des environs qui ne l'ont pas encore fait, à redécouvrir ce site que nous avons voulu aménager en respectant ce qui restait du patrimoine ancestral et le devoir de mémoire qui lui est dû, tout en facilitant son accès, en le sécurisant et en le sauvegardant. Chacun sera juge suivant ses goûts et sa sensibilité personnelle de cette réalisation qui contribue sans conteste à la mise en valeur touristique de notre Commune.



Après un hommage rendu à Maurice Marquès, artiste réputé à Bédoin où il réside et bien au delà, qui a fait don à la Commune de la fresque du Ventoux ornant le parvis de la Mairie et une intervention surprise pleine d'humour de Gilles Jouvaud, responsable des Services Techniques, les festivités se sont poursuivies et achevées avec un bel apéritif bien ensoleillé servi au sommet de la colline par le personnel et les élus municipaux.

*Pierre COLIN*

## Chantier jeunes de l'APARE en juillet-août 2013 Réhabilitation de bergeries

Comme les années antérieures la commune de Bédoin accueillera sur son territoire un chantier international de jeunes organisé par l'APARE, association régionale qui se consacre à la sauvegarde et à la réhabilitation du petit patrimoine en pierres sèches. Ce chantier, validé par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et cofinancé par l'État, la Commune et le Département, se déroulera du 13 juillet au 10 août. Les jeunes de différentes nationalités et leur encadrement seront hébergés au camping municipal ; ils consacreront les matinées au travail sur les chantiers, les après-midi étant réservés aux loisirs et à la détente.

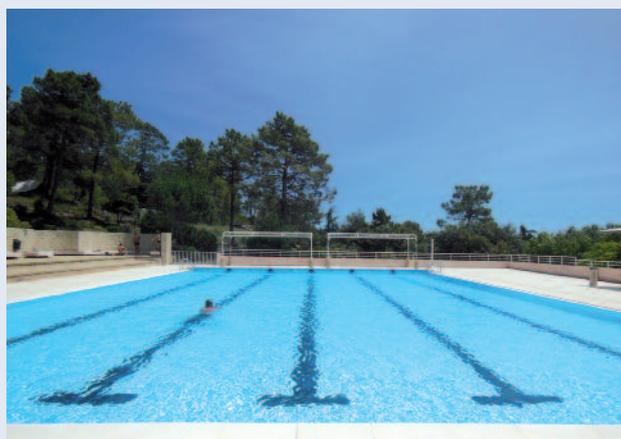
Cette année encore le chantier portera sur la réhabilitation partielle de deux bergeries du Ventoux : le Jas de Pié Gros situé à 1100 mètres sur le GR et le jas de Perrache situé sur la piste d'accès au site de l'ancien hôtel de Perrache. À Pié Gros, étant donné les difficultés d'accès, l'intervention consistera uniquement à débroussailler, à remonter quelques murs et à dégager l'accès de la citerne. À Perrache d'accès plus facile, outre le débroussaillage autour des ruines existantes, la citerne actuellement cimentée sera parée de pierres sèches et remise en état.

Nul doute qu'après les réhabilitations les années dernières du jas du Moure et de la bergerie des Mélettes dont les amoureux du Ventoux et les randonneurs ont pu admirer la qualité de la réalisation, cette nouvelle étape pour la sauvegarde du petit patrimoine pastoral du Ventoux sera appréciée par les habitants de Bédoin et par les touristes qui savent s'écarter des routes et des sentiers battus !

*Pierre COLIN*

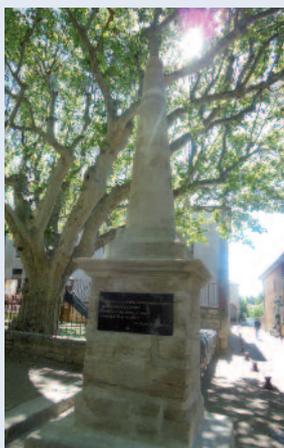
## La piscine municipale

La piscine municipale s'embellit avec la mise en place d'une structure métallique offrant aux usagers une zone ombragée pour se protéger des rigueurs du soleil.



## La caserne des Pompiers

La future caserne des pompiers, route de Crillon, sort de terre. Le planning des travaux sous la maîtrise d'ouvrage du S.D.I.S. est tenu. Les travaux devraient être achevés fin 2013.



## Restauration de la colonne commémorative des événements de la Révolution à Bédoin

Ce monument datant de plus de deux siècles et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 2011 était dans un état de vétusté qui exigeait une restauration.

Les travaux, prévus au budget d'investissement de la commune, ont consisté à nettoyer l'ensemble du monument, à rejoindre à la chaux le cylindre et les pierres, à refaire les angles de la corniche.

Ils ont été effectués par l'entreprise Opus Patrimonio en plein accord avec le service de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse.

*Dominique ROUYER*

Nous vous avons informés dans le précédent numéro du Passadou de la suppression de la mini-déchetterie de Bédoïn sur le terrain où se construit la nouvelle caserne des pompiers.

Nous regrettons vivement que la CoVe ait décidé d'abandonner le projet de réinstallation d'une mini-déchetterie remplaçant l'ancienne sur un terrain proche, comme cela avait été envisagé. Pour autant, nous vous présentons ci-dessous le projet de collecte à domicile du tri sélectif qui sera effectivement mis en place sur notre territoire d'ici la fin de l'année.

## Projet de mise en place de la collecte à domicile du tri sélectif

La Communauté d'Agglomération (CoVe) a décidé de mettre en place fin 2013 sur l'ensemble de son territoire la collecte à domicile du tri sélectif. Cette décision votée par le Conseil Communautaire répond à plusieurs objectifs :

- réduire le pourcentage des ordures ménagères en développant la collecte sélective des déchets susceptibles d'être revalorisés et recyclés et par là même réduire le coût du traitement des ordures ménagères ;
- répondre ainsi aux objectifs fixés au niveau national. Actuellement le pourcentage de déchets recyclés sur le territoire de la CoVe est sensiblement inférieur à la moyenne nationale, ce qui nous pénalise financièrement, certains soutiens étant directement liés à l'atteinte de cet objectif.

Pratiquement cette mise en place entraînera les modifications suivantes :

- . chaque ménage recensé sera doté de deux bacs de couleur différente (vert et jaune) l'un pour les ordures ménagères au sens strict du terme, l'autre pour **tous les déchets** recyclables (essentiellement papier-carton, emballage métalliques et plastiques) à l'exception du verre (bouteilles, bocaux, pots etc...) qui devra toujours être apporté par les usagers aux conteneurs répartis à cet effet sur le territoire et dont le nombre va augmenter.
- . les bacs individuels devront être placés pour être collectés une fois par semaine (**en 2 tournées distinctes** une pour les ordures, une pour les déchets recyclables) **sur la voie publique** la plus proche du domicile. Chaque conteneur individuel sera identifié par une puce électronique.

**Les ménages des habitations situées sur des voies publiques non accessibles par les bennes de ramassage (voies trop étroites ou ne permettant pas aux bennes de manoeuvrer),** continueront à devoir apporter les ordures ménagères et les déchets recyclables dans les conteneurs collectifs, appelés bacs de regroupement, subsistant sur le territoire, mais dont le nombre sera restreint.

La société « Plastic OMNIUM » à laquelle la CoVe a attribué le marché pour la mise en place de la collecte sélective doit mener entre juin et septembre une enquête individuelle **auprès de chaque ménage** pour déterminer le type de conteneurs individuels à mettre en place suivant le volume de déchets produits, les conditions et l'accessibilité des bennes, l'identification précise du ménage et de son adresse.

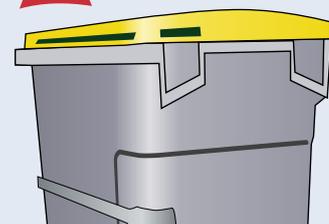
Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil lors de ces prises de contacts.

La CoVe, les élus et les services municipaux resteront à votre disposition pour répondre dans les mois à venir aux questions et aux problèmes particuliers que vous pouvez vous poser à ce sujet.

Un numéro vert est également mis à votre disposition par Plastic OMNIUM pour toute information sur l'enquête. Il s'agit du 0 800 348 904.

Nous faisons appel à votre sens civique pour que cette mise en place, conforme à la réglementation et à l'intérêt général, et qui est déjà pratiquée sur de nombreux territoires, s'effectue dans les meilleures conditions et nous vous en remercions par avance.

Pierre COLIN



## Cantine scolaire

Alors que d'autres communes font appel à des entreprises de restauration collective pour leur cantine scolaire, la commune de Bédoin a fait le choix d'une cuisine préparée sur place par du personnel communal.

Le prix du ticket de cantine couvre l'achat des denrées et une partie des autres dépenses (frais de personnel et produits d'entretien). Le prix facturé aux familles représente 40 % du coût total du repas.

Depuis un peu plus d'un an nous essayons, avec Julien responsable de la cantine, d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas en réduisant les achats de produits élaborés trop gras et trop sucrés et de mieux tenir compte des saisons et de la provenance des produits. Le récent scandale de la viande de cheval dans des lasagnes étiquetées « pur bœuf » ne peut que nous conforter dans notre volonté de privilégier les produits locaux dont la traçabilité est plus facile à établir.

Notre effort porte en particulier sur :

- **les poissons** : les pleins filets nature, panés ou meunière ont remplacé les bâtonnets reconstitués,
- **les produits carnés** : la viande fraîche d'origine française cuisinée sur place a remplacé les « cordons bleus », adorés des enfants, mais qui sont un concentré de gras et de bas-morceaux,
- **les fruits et légumes** : nous privilégions les produits de saison, provenant de producteurs locaux, nous avons réduit la consommation de frites et servi plus souvent des légumes secs, sources de protéines végétales.
- **les desserts** : des desserts « maison », très appréciés des enfants sont concoctés par Thomas, qui a une formation en pâtisserie. Nous avons ainsi pu réduire les achats de crèmes-dessert industrielles.

Certes, cela a un coût. Mais en gérant de façon plus rigoureuse nos achats nous arriverons à limiter ce surcoût.

Il semble que notre politique en ce domaine soit appréciée des enfants et des parents. Bien que l'effectif de nos écoles soit en diminution depuis la rentrée 2012, le nombre de repas servis est stable.

Bonnes vacances à nos enfants et à leurs enseignants.

*Gilberte LEVY CONSTANT*

## Informations du pôle «Enfance - Jeunesse - Éducation»

- **Le centre de loisirs municipal** accueillera vos enfants âgés de 3 à 11 ans pour la période estivale, du mardi 9 juillet à 8 h au vendredi 23 août à 18 h. Les inscriptions seront prises en mairie, auprès de Philippe Benoit-Gonin (bureau de coordination enfance-jeunesse), une semaine au plus tard avant la présence effective de l'enfant. Se munir de l'attestation de droits de la C.A.F ou de la M.S.A faisant valoir votre quotient familial pour l'enregistrement et la facturation qui suivra.

Par ailleurs un mini-camp sur le thème «mer et voile» est organisé à Agde du 8 au 12 juillet prochain.

- **Le service action jeunesse** programme un séjour au bord de mer pour les adolescents de 12 à 15 ans. Il aura lieu dans l'Hérault durant la deuxième quinzaine d'août. Vous pouvez vous renseigner en mairie auprès de Philippe. Les inscriptions seront prise avant le 15 juillet date limite.

Pour les enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire de Bédoin, leurs parents peuvent obtenir en mairie une carte d'accès gratuite à la piscine municipale sur simple remise d'une photo de l'enfant.

- **Le Pass'Jeune** sera reconduit pour les collégiens et les lycéens de la commune et des villages voisins. Il offre l'accès illimité à la piscine municipale, aux courts de tennis (sur réservation à l'accueil du camping) et une réduction sur les forfaits-ski à la station du Chalet Reynard. Son tarif est de 16 € pour les jeunes de Bédoin et 32 € pour les non résidents à Bédoin. Un ½ tarif est appliqué au sein d'une fratrie, dès le 2<sup>ème</sup> jeune. Prévoir un justificatif de domicile, sa carte d'identité et une photo récente et prendre contact avec Philippe, pour l'établissement de votre Pass' en mairie.

## Information sur la circulation au sommet du Ventoux

Le Conseil Général de Vaucluse a décidé de mettre en place à titre expérimental un nouveau sens de circulation au sommet du mont Ventoux, à partir du 17 juillet 2013. Les véhicules venant du Nord passeront sur la plate forme sommitale. Ceux venant du Sud seront dirigés vers la route en contrebas. Les cyclistes et piétons pourront bien sûr accéder à la plate forme par tous les côtés.

Des places de parking bus et véhicules particuliers seront matérialisées. Espérons que ce dispositif facilitera la circulation et garantira la sécurité à ceux qui viennent admirer un des plus beaux panoramas d'Europe.

## Desserte du Mont Ventoux par transport collectif durant l'été

A titre expérimental la CoVe met en place tous les jours du 17 juillet au 17 août 2013 une desserte du sommet du Ventoux depuis Bédoin et Malaucène.

Pour 2 € aller-retour les utilisateurs pourront ainsi passer un moment agréable au sommet sans risque de circulation ni problème de stationnement.

Depuis Bédoin (gare routière route de Crillon puis parking route de Carpentras) il est prévu 3 départs à 7h45, 11h45, 15h40 et 3 retours depuis le sommet à 10h45, 14h40 et 18h35.

La CoVe espère ainsi contribuer à l'accessibilité au sommet tout en réduisant les nuisances liées à la fréquentation automobile. Pour plus d'information, appelez le n° vert : 0 800 881 523 ou consultez le site : [www.transcove.com](http://www.transcove.com)

## Pour vos soirées d'été

La saison estivale voit chaque année l'éclosion d'une multitude d'événements culturels parmi lesquels nous aurons des choix à faire pour nos soirées d'été. Le service culturel municipal a programmé quelques rendez-vous qui, nous l'espérons, sauront retenir votre intérêt et nous permettront de nous rencontrer.

Tout d'abord, honneur au jeune public avec le festival de spectacles pour enfants « Les P'tits Pestacles ». Des troupes d'acteurs viendront en tournée chaque lundi à 18 heures au centre culturel et une fois dans la cour de l'école primaire **du 8 juillet au 19 août**. Comme un conte avant de s'endormir, ce mini festival finira la journée sur une note calme et ludique après les activités de la journée de nos plus jeunes concitoyens. Voir les dépliants à l'Office de Tourisme, pour connaître les tranches d'âge pour chaque représentation (de 1 à 9 ans).

Puis, pour ouvrir les festivités, un petit groupe musical, « Le Bringueballe » qui se définit comme « colporteur de funk et groove hautement imprégné de jazz » se produira sur le parvis du centre culturel le **mardi 16 juillet à 21 heures**. Cette formation, en tournée dans le Sud Est chaque été, a pu apprécier l'animation des soirées dans notre village et a vivement souhaité s'y produire, ce sera chose faite !

Ensuite c'est au théâtre que vous serez invités à vous rendre le **mardi 30 juillet à 21 heures** avec la compagnie de nos voisins crillonais « Crillon, Rions ! ». Ils interpréteront une comédie pleine d'humour, de dérision, de chassés-croisés sur les mœurs de nos contemporains : « Les Vieux Machins ». Du rire, de la légèreté, de la détente, de quoi passer une soirée divertissante au centre culturel.

Pour continuer, le **lundi 5 août** Bédoin aura l'honneur de recevoir pour la première fois un concert externe des Choralies de Vaison. C'est une chorale de 50 enfants et adolescents, « La Cigale », qui animera cette première édition dans notre commune qui, espérons le, sera appelée à se reproduire chaque année de Choralies ( tous les 3 ans). « La Cigale » est le chœur pilote de la Chanterie « A Cœur Joie » de Lyon, elle est reconnue comme un des meilleures chœurs d'enfants au niveau

international comme peuvent en témoigner les nombreuses récompenses obtenues ([www.lachanterielyon.com](http://www.lachanterielyon.com)). Retenez votre soirée du 5 août à 20 heures à l'Église Saint Pierre pour les accueillir comme ils le méritent.

C'est ensuite le groupe Pandore qui donnera le **mardi 6 août** dans la chapelle de Nazareth à 21 heures un concert intitulé « de Shakespeare à Purcell ». Il s'agit d'une petite formation autour d'un chanteur baryton-basse accompagné d'instruments anciens tels que flûte, viole, luth ou pandore (instrument à cordes pincées). Ce groupe est maintenant bien connu des amateurs de musique baroque puisqu'il vient chaque été dans notre commune. Attention le lieu a changé, ce n'est plus au Moustier mais dans la chapelle du centre ville, plus spacieuse, plus centrale et plus accessible, ce qui devrait permettre de recevoir un public plus nombreux et mieux installé.

Puis pour marquer les Journées Européennes du Patrimoine, le **samedi 14 septembre** sera organisée une soirée familiale sur la colline Saint Antonin, berceau du premier groupement humain qui devait devenir Bédoin. Cet événement, organisé par la bibliothèque municipale, commencera à 18h30 par un pique-nique convivial tiré du sac, suivi par une soirée de contes et de musique pour tout public à partir de 6 ans, puis d'un bal folk animé par la « Bande à koustic »

Enfin pour clôturer ce cycle estival, le **22 septembre**, l'association « de l'opérette à l'Opéra » nous proposera un gala lyrique avec la cantatrice Patricia Ponselle, mezzo coloratur. Un spectacle où l'opéra doit reprendre son esprit initial d'art populaire à la portée de tous, rassemblera le public sous la voûte de notre église paroissiale. Gageons que Patricia, bien connue des mélomanes en Vaucluse, fera le bonheur une fois de plus des amateurs de bel canto.

L'équipe municipale vous souhaite un bel été, faites-vous plaisir, allez au spectacle, participez aux fêtes votives et n'oubliez pas de consulter le programme pour une rentrée culturelle que le service municipal vous prépare en espérant répondre à vos attentes.

*Brigitte COUTELEN*

## La bibliothèque municipale : votre destination de l'été

Le printemps maussade cette année a été propice à la fréquentation de la bibliothèque. De nombreuses animations littéraires ont satisfait la curiosité des petits et des grands :

- les 3 et 5 mai derniers, l'animation autour des frères Jules et Henry de la Madelène, co-organisée avec Mme Sabine Cotté, présidente de l'association « Les amis de la chapelle de la Madelène » a connu un réel succès. Une conférence très documentée et une belle rando-lecture ont permis de faire plus ample connaissance avec leurs œuvres. Tous leurs livres sont disponibles à la bibliothèque.
- les plus jeunes ont eu le plaisir de rencontrer l'auteur-illustrateur pour la jeunesse Henri Meunier lors d'une séance de dédicaces le vendredi 17 mai après la classe. Ses livres pleins d'humour et de poésie ont été acquis pour l'occasion par la bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte en juillet-août aux horaires habituels : mardi de 15h à 18h, mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h, jeudi et vendredi de 16h à 18h, samedi de 10h à 12h

Les vacanciers sont les bienvenus : un chèque de caution de 16 € par personne, restitué à leur départ leur permettra d'emprunter livres et magazines. Notez déjà quelques rendez-vous pour la rentrée:

- Du 24 au 31 août : « La seconde Guerre Mondiale en livres » : exposition de livres d'une collection privée, en présence de M. Cosse,
- Samedi 14 septembre : soirée familiale de la St Antonin sur la colline du même nom :
  - à partir de 18h30, grand pique-nique convivial (tiré du sac)
  - 20 h : soirée de contes et musiques sur le thème du moyen-âge pour tout public (à partir de 6 ans)
  - 21 h30 - 23 h : bal folk par le groupe La bande à koustic

## Nouveau mode de scrutin aux élections municipales

La loi modifiant les modalités des élections municipales a été promulguée le 18 Mars 2013.

Cette loi introduit plusieurs changements importants concernant ces élections :

Elle étend aux communes de 1000 habitants et plus (au lieu de 3 500 habitants jusqu'à présent) le scrutin de liste à 2 tours (dit "Scrutin de liste bloquée à la proportionnelle à 2 tours avec prime majoritaire"), c'est-à-dire que dans toutes les communes de 1000 habitants ou plus, seules des listes complètes, comportant autant de noms que de sièges à pourvoir, peuvent être présentées. **Le vote se fera donc pour une liste complète sans rature ni rajout sous peine de nullité. Le décompte des résultats se fera par liste entière et non plus par personne.**

Le même bulletin de vote comportera à part le nom des élus municipaux désignés pour représenter la commune au Conseil Communautaire (Communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération). Le nombre de conseillers communautaires à élire pour chaque commune est fixé par la loi ou par un vote dérogatoire du Conseil Communautaire actuellement en place.

Elle impose la parité entre hommes et femmes sur les listes présentées, avec une stricte alternance hommes-femmes.

Au premier tour si une liste obtient la majorité absolue (plus de 50% des suffrages exprimés) elle obtient la moitié des sièges, l'autre moitié étant répartie à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des voix, y compris la liste majoritaire. Les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste. Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue aucun candidat n'est élu et un deuxième tour a lieu.

Au deuxième tour la liste qui arrive en tête obtient la moitié des sièges, l'autre moitié est répartie entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages, y compris la liste arrivée en tête.

*Pierre COLIN*

## Au revoir, Madame Gerval

Nous avons appris la disparition de Madame Paulette GERVAL, à l'âge de 91 ans. Madame GERVAL fut pendant de nombreuses années institutrice à l'école de Bédoïn. Plusieurs générations de filles et de garçons de notre village ont eu la chance de suivre son enseignement. Elle nous a appris non seulement à lire et à écrire, mais aussi la rigueur et le goût de l'effort. Je me fais ici le porte-parole de tous ses anciens élèves pour lui adresser un dernier message de respect et de gratitude. A ses enfants, Mireille et Pierre nous adressons toutes nos condoléances.

*Gilberte LEVY CONSTANT*

## Bienvenue à

Anne-Cécile METTON – cabinet de masseur kinésithérapeute 39 route de Carpentras - Tél : 04.90.65.68.92

## LA VIE ASSOCIATIVE

### La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

#### Deux semaines de fêtes pour la clôture de la saison

Du 15 au 29 Juin ce sont plus de onze expositions et spectacles que vous a offerts la MJC pour terminer l'année :

Peinture avec les élèves d'André Martin, travaux manuels avec l'équipe de Dorothee Clop, modelage et dessin avec Virginie Brueder, portes ouvertes aux cours de piano de Martine Dellenbach, théâtre de Thibault Charbonnel, atelier d'écriture de Bénédicte Blanc, Hip hop décoiffant de Samuel Perez, Taekwondo de Lhafid Masswale, et bien sûr le traditionnel spectacle des élèves de GRS de Chantal Ducep, enfin couronnant le tout, le gala de danse de Claude Faury, sans oublier la touche de convivialité avec



l'apéritif offert par la MJC, accompagné à la guitare par notre professeur Frédéric Blanc.

Toute l'année les professeurs ont permis aux participants de tous âges d'exprimer leurs talents et de le mettre en valeur lors de ces expositions et spectacles. Merci aux parents dévoués et aux bénévoles qui prennent une part active à la réussite des cours et des manifestations. Plus de 400 participants ont bénéficié en 2013 des cours organisés par la MJC avec l'aide de ses 17 professeurs, ceci au travers des 60 cours différents proposés, sans oublier le concert Rock offert par la MJC le 25 Mai sur le parvis du Centre Culturel.. C'est à nouveau la preuve du dynamisme de votre MJC qui, dans notre village égale ou dépasse en nombre d'activités proposées l'offre disponible dans des villes plus importantes.

Après l'été et un repos bien mérité, la MJC aura le plaisir de vous retrouver pour les activités 2013-2014 dès le 2 Septembre pour les inscriptions au Centre Culturel Helen Adam. Les cours débiteront le 9 Septembre.

### **Appel aux bénévoles pour l'aide aux devoirs**

Proposée par la MJC depuis plus de vingt ans, l'aide aux devoirs doit perdurer ! Il s'agit d'aider les enfants de Bédoin, principalement ceux de l'école primaire, à faire leurs devoirs. Leurs parents n'ont bien souvent pas le temps ou la capacité de les aider. Là se situe notre contribution qui est importante. Si vous avez du temps libre en semaine de façon régulière ou même ponctuelle, si vous souhaitez aider ces enfants qui en ont bien besoin, rejoignez l'équipe de bénévoles de "l'aide aux devoirs" de la MJC dès la rentrée de Septembre. Pour tous renseignements contactez Mario Giacomelli Tél. 04 90 12 85 51.

### **La passion de la GRS**

Nous sommes fiers d'annoncer que Julie Chenot, élève depuis de nombreuses années des cours de GRS de la MJC, poursuit sa passion pour cette discipline sportive. Elle vient d'obtenir son brevet de formation de juge fédéral après trois ans de cours théoriques et pratiques et pourra donc nous représenter dans les compétitions nationales auxquelles nous participons. Bravo à Julie !

### **Un gala de danse en apothéose !**

Le traditionnel gala de danse qui clôt la saison a lieu le Samedi 29 Juin à 21 heure 30 place des écoles. Cette soirée revêt cette année un aspect particulier puisque ce sera le dernier spectacle conçu et présenté par notre professeur Claude Faury. Claude est arrivée à la MJC en 1982, elle a



commencé par diriger un petit groupe d'adultes, puis en 1984 des cours d'enfants ont débuté. Ils étaient alors une petite trentaine... Les années ont passé, Claude est toujours restée fidèle à la MJC, sa passion pour la danse et ses compétences ont attiré de nombreuses élèves et ce sont maintenant plus de 80 jeunes filles qui pratiquent cette discipline à la MJC. Cette dernière soirée dont nous savons qu'elle nous émerveillera sera donc marquée par beaucoup de souvenirs, de joies et d'émotion.

Claude nous te disons simplement merci pour le travail effectué et pour ta gentillesse. Nous sommes heureux que tu continues tes cours de gymnastique à la MJC la saison prochaine... à bientôt.

### **Ouverture du centre informatique "ERIC" durant l'été**

Bonne nouvelle, le centre informatique de la MJC, situé à l'espace jeunes municipal sera ouvert en Juillet Août du lundi au vendredi de 9h. à 13h. Profitez-en pour venir découvrir ou redécouvrir des applications en bénéficiant des conseils de notre expert, Philippe.

### **LE C.A.T.M. DE BÉDOIN-FLASSAN**

Notre voyage en Corse organisé du 20 au 25 mai s'est déroulé dans une bonne ambiance et dans d'excellentes conditions.

Après la traversée maritime, le soleil était au rendez-vous. Nous avons admiré la beauté des paysages et dégusté les spécialités corses.

Notre association remercie ses adhérents, ses amis, le club du Ventoux et les nouveaux participants qui sont venus se joindre à nous.

Nous vous informerons de nos prochaines escapades. Au plaisir de se retrouver. À très bientôt

*Roland PRIEUR*

### **BÉDOIN ALLSTARS CHAMPION !**



La division sportive consacrée à la pratique du football de l'association Bédoin Allstars a remporté le championnat corporatif de la ville de Carpentras. Ce championnat regroupant 10 équipes issues de la CoVe s'est déroulé d'octobre à mai tous les lundis soir au complexe sportif de Carpentras ; sur 18 matchs les Bédoin Allstars ont remporté 12 victoires. (3 matchs nuls et 3 défaites) et finissent avec la meilleure défense.

Un grand bravo pour cette équipe de copains qui privilégie l'amusement et la convivialité.

# Etat Civil

## BIENVENUES :

Louane VANDERVEKEN .....née le 17.01.2013  
Mathis PAULO .....né le 17.02.2013  
Gabin DAMIAN .....né le 05.03.2013  
Mathis ROUYER .....né le 05.04.2013  
Flora NICAUD MAHLER .....née le 03.06.2013  
Julia OUAOUËA .....née le 12.06.2013

## FÉLICITATIONS :

Régis FLORIAN et Marion BOUCHE .....le 30.03.2013  
Jean-Pierre MANFREDI et Catherine RICHARTE ...le 27.04.2013  
Pierre-Alain LE GAC et Marion VARIN.....le 18.05.2013  
Benoît CABELLO et Élise LELIEVRE.....le 08.06.2013  
Sébastien VERDIER et Anaïs ANINO .....le 29.06.2013

## CONDOLÉANCES :

Agnès BRECHET veuve AYME (102 ans) .....le 24.02.2013  
Jacob SCHEIWILLER (96 ans).....le 31.03.2013  
Raymond KIRSCH (76 ans) .....le 10.04.2013  
Sylvain PASTOURET (88 ans) .....le 16.04.2013  
Didier COUTELEN (64 ans) .....le 02.05.2013  
Marie DAMIAN veuve GOSSART (93 ans).....le 06.05.2013  
Paulette MC DONOUGH épouse RENARD (87 ans) le 03.06.2013  
Eugène CLEMENT (85 ans) .....le 04.06.2013  
Joëlle PIERRE (47 ans)..... le 09.06.2013

# Calendrier des gardes des médecins

Dr BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA, CAUT-POITOUT  
à Mazan, BOISSON et GAUDET à Bédoin,  
Dr LUNADIER à Mormoiron, Dr NADRA à Villes-sur-Auzon,  
Dr COSTE à Malemort.

## Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

6-7 juillet .....Dr Marie-Christine CAUT-POITOUT ..... 04.90.69.63.15  
13-14 juillet .....Dr Daniel TURTURICA.....04.90.69.70.17  
20-21 juillet .....Dr Irina TURTURICA.....04.90.29.67.78  
27-28 juillet .....Dr Pascal GAUDET.....04.90.65.64.96  
3-4 août .....Dr Philippe BOISSON .....04.90.65.92.12  
10-11 août .....Dr Pascal GAUDET.....04.90.65.64.96  
15-16 août .....Dr Dominique LUNADIER .....04.90.61.80.27  
17-18 août .....Dr Raymond COSTE.....04.90.69.77.68  
24-25 août .....Dr Michel NADRA .....04.90.61.88.96  
31 août- 1er septembre .....Dr Philippe BOISSON .....04.90.65.92.12  
7-8 septembre.....Dr Marie-Christine CAUT-POITOUT ..... 04.90.69.63.15  
14-15 septembre .....Dr Irina TURTURICA.....04.90.29.67.78  
21-22 septembre.....Dr Pascal GAUDET.....04.90.65.64.96  
28-29 septembre .....Dr Daniel TURTURICA.....04.90.69.70.17

## SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17 ou numéro européen 112

*Dimanches et jours fériés :*

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237

## Festivités et Manifestations - Dates à retenir

Infos et renseignements au 04.90.65.63.95 (Office de Tourisme) et au 04.90.65.60.08 (Mairie)

**Du 5 au 8 juillet :** Fête des Baux

*(voir affiches pour le programme)*

**Du 13 au 14 juillet :** Fête Nationale

*(voir affiches pour le programme)*

**14 juillet :** Arrivée du Tour de France au sommet du Ventoux

**16 juillet :** Concert de Jazz Groupe « Le Bringueballe » parvis du centre culturel à 21 heures

**21 juillet :** Fête des vins dans le village

**23 juillet :** Soirée musicale au bar restaurant de l'Observatoire

**28 juillet :** Journée des Arts au village de Flassan

**28 juillet :** Semi marathon de Bédoin

**30 juillet :** Pièce de théâtre « Les vieux machins » avec la compagnie « Crillon Rions » centre culturel 21 h

**Du 2 au 5 août :** Fête de Sainte Colombe

*(voir affiches pour le programme)*

**5 août :** Concert chœur d'enfants « la Cigale »

Eglise de Bédoin 20 h

**6 août :** Concert baroque (de Shakespeare à Purcell) Chapelle de Nazareth 21 h

**10 août :** Concert « Crillon'Z'ensemble »

place de la République 19h à 1h

**10 août :** Concert jazz Manouche Centre culturel

**Du 15 au 18 août :** Fête de Bédoin

*(voir affiches pour le programme)*

**15 août :** Feu d'artifice Gare routière à 22 h

**20 août :** Soirée musicale au bar restaurant de l'Observatoire

**Nuit du 20 au 21 août :** Bivouac des jeunes du secteur paroissial au stade

**1<sup>er</sup> septembre :** Présentation de voitures anciennes place du Centre Culturel

**7 septembre :** Journée des Associations place de la République

**14 septembre :** Randonnées cyclistes Défi du Ventoux trophée Éric Caritoux - Villes sur Auzon - Bédoin - Ventoux

**14 et 15 septembre :** Journées européennes du patrimoine *(voir informations à la bibliothèque municipale)*

**Du 18 au 22 septembre :** Montée cycliste au Mont Ventoux Association Make et Memory en faveur des enfants malades

**22 septembre :** Concert lyrique - Association de « l'Opérette à l'Opéra » Église de Bédoin 18h

**Foires artisanales** les mercredis d'été :

De 17h à 23h les 10, 17, 24, 31 juillet et 7, 14, 21, 28 août

**Vide grenier** toute la journée le 11 août aux Baux et tous les 3<sup>ème</sup> dimanche du mois parking de la cave coopérative

**Visite en scène** au hameau de Sainte Colombe

Les lundis 15 et 29 juillet et 19 août - RDV à 21h

Église de Ste Colombe

« **Petits Pestacles** » :

Tous les lundis du 8 juillet au 19 août à 18h – auditorium ou cour de l'école élémentaire